

PNR : du retard à l'allumage

Les acteurs du Parc naturel régional de Gâtine ont beau se mobiliser, il ne naîtra pas avant les prochaines municipales. Une visite d'observateurs vient contrarier le calendrier.



Le PNR Gâtine poitevine reprend les contours des Communautés de communes de Parthenay-Gâtine, Val-de-Gâtine et quelques communes du Bocage. Ici, sur cette photo, entre Secondigny et Pougné-Hérisson.

PHOTO : ACHILLE CO - MARE DELAGE

Pour le Parc naturel régional Gâtine poitevine, l'année 2025 devait être une année charnière. L'année de la validation de sa charte qui a concentré des années de travail et d'observations. « Notre objectif », avançait début 2024 Ronan Cesbron, directeur du Pays de Gâtine, cheville ouvrière de cet ambitieux projet lancé en 2016. « C'est que les communes puissent délibérer sur la charte définitive avant la fin 2025 », avant les nouvelles élections de 2026. « Il est souhaitable que ce soit les équipes actuelles, qui ont suivi le projet, qui puissent se positionner en toute connaissance de cause. Pour l'instant, on est dans les temps. »

C'était il y a un an. Mais depuis, patatra, le calendrier évoqué a été repensé à la suite d'une visite des instances supérieures qui valident ou non les projets de charte. « En mai dernier », confie Didier Gaillard, président du PTR (Pôle d'équilibre territorial et rural), « les rapporteurs

ont émis des observations que nous nous sommes engagés à reprendre. Certaines vont être annexées au projet de charte. D'autres le seront dans les années à venir. » Toujours est-il que ce « Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage » retarde les votes de la dite charte par les Conseils municipaux de Gâtine. De pas beaucoup. Mais suffisamment pour que l'espoir d'une charte validée par les élus locaux avant mars 2026 et les prochaines élections municipales s'envole.

« Cela ne change rien au projet final »

Coup dur pour le PNR ? « Non », répond avec prudence le maire de Ménigoute. « Cela aurait été mieux pour ce projet qu'il soit validé en 2025. Mais cela ne change rien au projet final. La question que l'on peut se poser maintenant, c'est de savoir combien d'équipes municipales vont changer en 2026. » Et si certaines de

ces nouvelles équipes ne viendront pas contrarier à leur tour le travail de huit années.

D'autant plus que ce projet de charte a déjà fait l'objet, ces deux dernières années, d'une présentation en bon et due forme devant la quasi-totalité des 86 Conseils municipaux de Parthenay-Gâtine, du Bocage et de Val-de-Gâtine. « Il nous reste une dizaine de Conseils municipaux à rencontrer ces prochaines semaines », évalue Didier Gaillard, qui espère que les promoteurs de ce projet seront toujours auditionnés « fin mars » prochain par le Conseil natio-

nal de protection de la nature.

L'étape est primordiale. C'est elle qui permet d'aller ensuite de l'avant et de distribuer la parole au préfet de Région qui, à son tour, devra donner un avis sur cette première version de charte quelque peu amandée au cours des derniers mois.

Étape ultime : le décret du Premier ministre... Mais au rythme de la vie politique actuelle, il ne faut peut-être pas attendre une signature avant la fin 2026. On en connaît qui sableront le champagne ce jour-là.

Eric MARTEAU

À SAVOIR

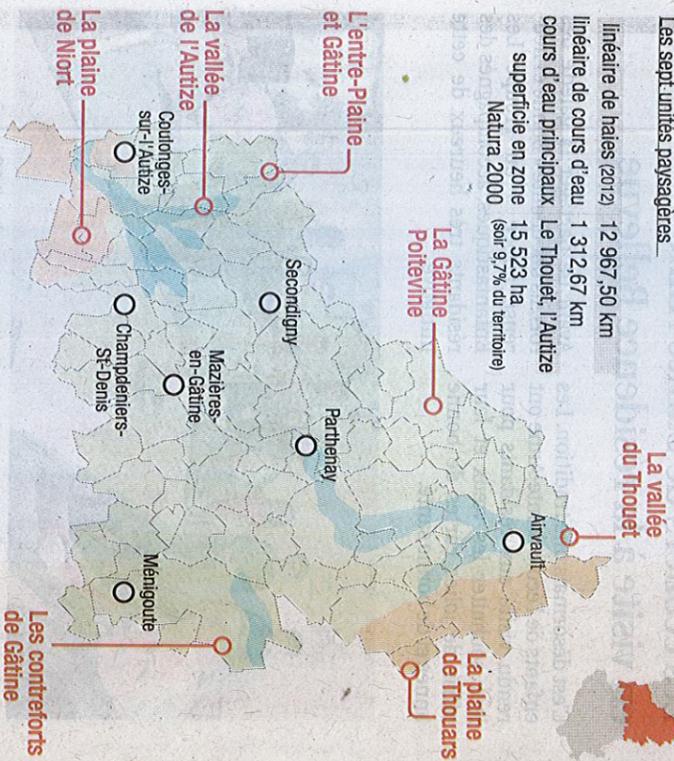
Les dates clés du Parc naturel

- 2016 : le projet de Parc naturel de Gâtine poitevine est validé par la Région Nouvelle-Aquitaine.
 - 2017 et 2018 : consultation et adhésion des communes et des Communautés de communes à la charte.
 - 2019 : avis d'opportunité donné par le préfet de Région. Ce document affirme la pertinence de créer un PNR (Parc naturel régional) sur le territoire et la motivation des acteurs. Il permet de passer à la seconde étape : l'écriture de la charte.
 - 2020-2021-2022-2023 : écriture de la charte. Son évolution est consultable sur Internet.
 - Mai 2024 : visite des rapporteurs qui émettent quelques recommandations dont le PTR (Pôle d'équilibre territorial et rural) tient compte.
 - 2024 : visite préfet de Région.
 - 2025 : le grand oral devant le Conseil.
 - 2026 : délibération des communes.
- À suivre : décret du Premier ministre créant officiellement le Parc.

LES PAYSAGES DE LA GÂTINE

Les sept unités paysagères

linéaire de haies (2012) 12 967,50 km
linéaire de cours d'eau 1 312,67 km
cours d'eau principaux Le Thouet, l'Autize
superficie en zone Natura 2000 (soit 9,7% du territoire) 15 523 ha



Infographie Ody/GES - Source : galina.org

Une évolution graphique sur les rails

Dans le cadre de la procédure de création du Parc naturel régional de Gâtine poitevine, le projet de charte, le plan de parc et les annexes, « il nous a semblé important de faire évoluer la forme des documents mis à disposition de l'administration et du grand public », indique Didier Gaillard, président du Pays de Gâtine. « Les notes, bien faites, sont un peu trop scolaires », ajoute-t-il. « C'est pourquoi nous avons confié à une agence de communication locale ce travail. » L'entreprise Esprit Pub de Parthenay a remporté ce marché et a, selon une délibération adoptée en octobre, « proposé une solution hybride, permettant au Pays de Gâtine d'atteindre son objectif de présenter une nouvelle version du projet de charte en début d'année puis d'être autonome pour faire évoluer le contenu de la charte jusqu'à sa version finale [...] »